

« Lyon a transmis à votre Excellence plusieurs projets sur
 « lesquels vous devez prononcer, et j'ignore si l'on y a joint
 « le mien. Si l'on me frustre du fruit de mon travail, c'est
 « un affront public que l'on me fait, affront bien gratuit, ca-
 « pable de porter atteinte à ma réputation, et c'est le prin-
 « cipal motif qui m'engage à recourir à votre justice.

« Si l'on desire quelques changements à mon plan, on
 « doit me les faire connaître, et je m'y conformerai; je prie
 « votre Excellence de maintenir ce qu'elle a bien voulu hono-
 « rer de son approbation, et dans le cas où mon plan ne
 « serait pas suivi, ordonner que je sois appelé au concours. »

Le ministre de l'intérieur, était M. le comte Chaptal, homme grave, très au fait des prétentions rivales qui se heurtent en province comme à Paris: aussi n'eut-il pas beaucoup de peine à écarter les nouveaux projets qui lui avaient été envoyés par la Mairie de Lyon; mais il s'entendit avec elle sur quelques modifications à apporter au plan de Thibière, et ces modifications furent définitivement arrêtées par une décision du 20 juin 1806. Le 10 juillet suivant, M. le maire de Lyon écrivit à Thibière la lettre que nous rapportons ici.

« Les modifications, Monsieur, qui doivent être apportées
 « à l'exécution du plan de réédification des façades de la
 « place Bellecour, dont vous êtes l'auteur, ont été définitive-
 « ment arrêtées par son Excellence le ministre de l'inté-
 « rieur, elles consistent :

« 1^o A substituer, pour la décoration de l'avant corps du
 « milieu, des pilastres aux colonnes.

« 2^o A ne faire que les portes d'entrée en arcades, et à don-
 « ner la forme carrée aux fenêtres du soubassement.

« Ainsi, Monsieur, il ne doit plus être question aujour-
 « d'hui que de déterminer la valeur que vous croyez devoir
 « mettre au travail auquel vous vous êtes livré. »

Surpris, comme on peut le penser, du contenu de la lettre de M. le Maire, Thibière s'empressa de réclamer auprès du ministre de l'intérieur.